

Chaire « Performance Globale Multi-Capitaux » Audencia



■ SYNTHÈSE DU RAPPORT • JUILLET 2020

Quelles connexions entre la comptabilité financière et le non-financier ?

Développement durable et immatériel, état des lieux des représentations en comptabilité financière.

Eugénie FAURE
Emmanuelle CORDANO
Souâd TAÏBI

Sous la direction de **Nicolas ANTHEAUME**
et **Delphine GIBASSIER**



LA CHAIRE « PERFORMANCE GLOBALE MULTI-CAPITAUX »

La Chaire Mesure, Contrôle et Audit de la Performance Globale Multi-Capitaux a ouvert en mai 2020 à Audencia. La titulaire de la chaire est la professeure associée Delphine Gibassier.

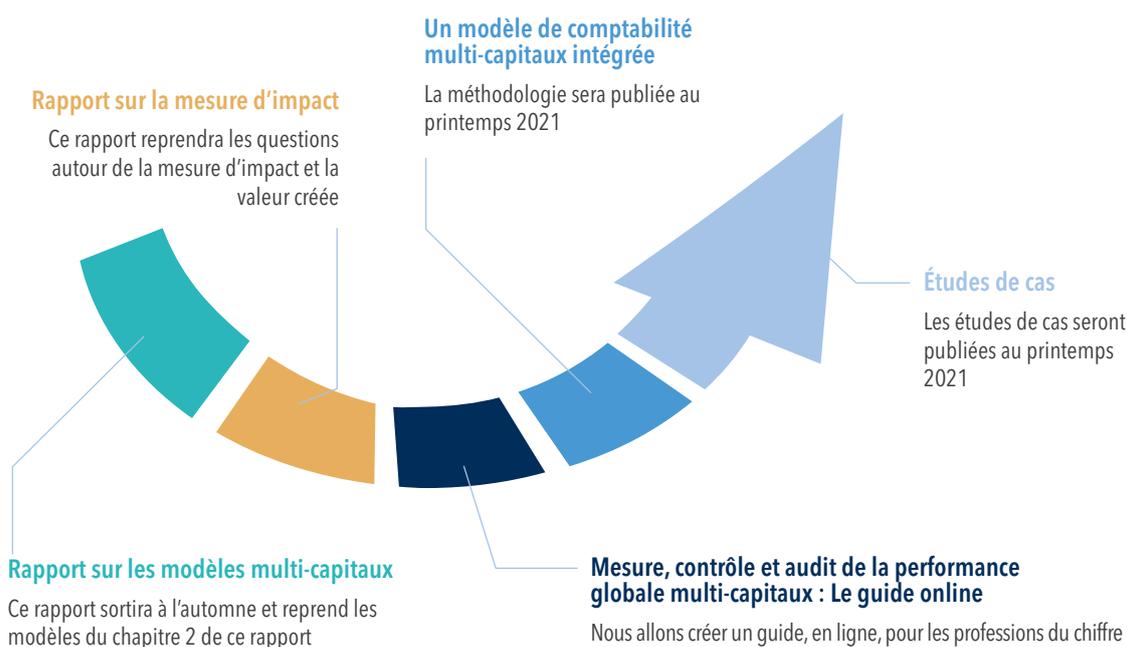
La chaire a pour objectif de renforcer les systèmes de mesure et de contrôle multi-capitaux par l'innovation, de participer à la standardisation internationale dans le domaine et d'accompagner la transformation des équipes et des professions. Notre vision est la suivante :

<p>Transformer la comptabilité de demain</p> <p>Proposer une comptabilité multi-capitaux intégrée aux entreprises de toutes tailles (Multinationales, PME).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Avec objectif d'infuser le contrôle de gestion, le contrôle interne et le reporting aux parties prenantes ▶ Et en assurant la compatibilité avec les normes internationales, les ODDs et les limites planétaires 	<p>Accompagner les professions du chiffre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Former et sensibiliser les équipes de comptables et contrôleurs du développement durable ▶ Proposer des éclairages sur l'actualité ▶ Décrypter les normes et avancées ▶ Accompagner les équipes avec les outils adaptés 	<p>Standardisation et harmonisation des normes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer à la standardisation nationale, européenne et internationale de la comptabilité multi-capitaux ▶ Irriguer grâce à la recherche la réflexion des organismes de standardisation ▶ Participer aux efforts d'harmonisation des standards internationaux
--	---	--

NOTRE MÉTHODOLOGIE SE DÉCOMPOSE EN DEUX PANS COMPLÉMENTAIRES :

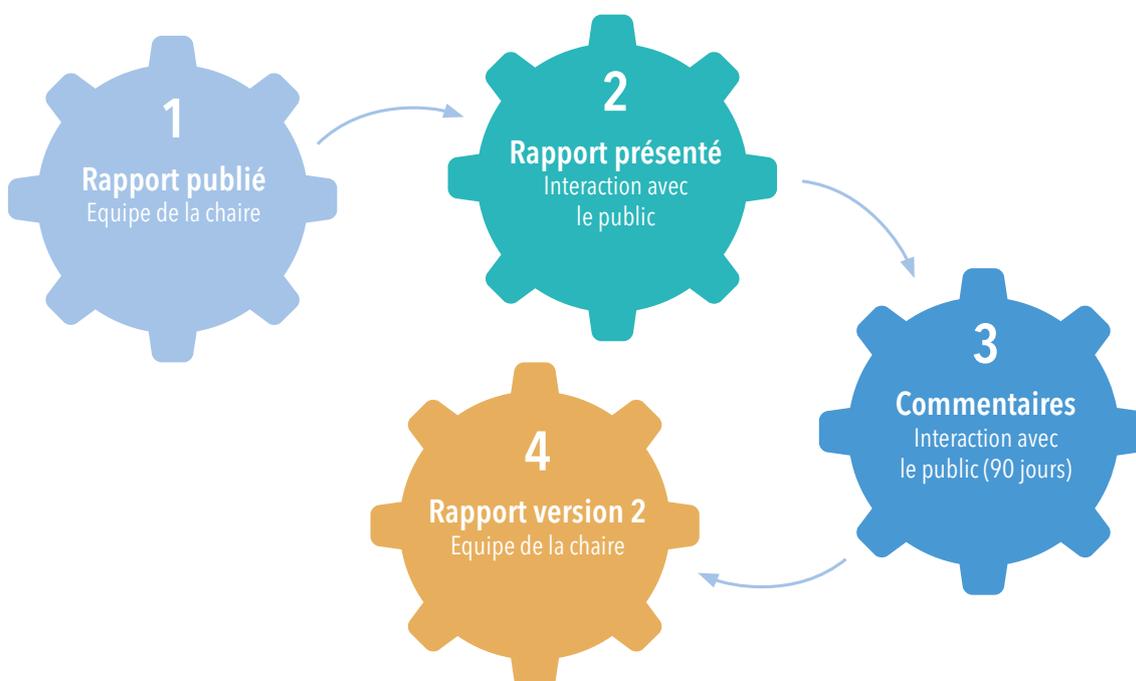
 <p>La recherche intervention</p> <p>Nous travaillons avec les entreprises et sommes amenés à les mobiliser pour la réalisation de terrain d'étude nécessaires à l'expérimentation de nos travaux à travers des méthodes de recherche-intervention.</p>	 <p>La recherche pour le bien commun</p> <p>Nous travaillons pour l'intérêt public en collaborant avec les institutions publiques et privées qui créent les normes de comptabilité multi-capitaux.</p>
---	--

LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CHAIRE



LE FONCTIONNEMENT DE LA CHAIRE : UNE INTERACTION CONSTANTE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

La chaire publie des rapports qu'elle présente et soumet aux commentaires du grand public, praticiens, d'experts et autres équipes de chercheurs. Ainsi, vous pourrez soumettre vos commentaires sur ce rapport jusqu'au 30 septembre 2020, à l'adresse suivante : chaireperfglob@audencia.com.



La chaire organisera de nombreux moments d'interactions (petits-déjeuners, conférences, webinaires) et présentera ses travaux le plus souvent possible. Ils seront tous accessibles sur le site de la chaire (voir www.audencia.com). La chaire est aussi dotée d'un comité scientifique qui a pour mission d'accompagner les réflexions de l'équipe de la Chaire sur le projet scientifique.

PRÉAMBULE

La comptabilité n'a pas cessé de se réinventer dans différents contextes et à différentes périodes (voir la comptabilité ancienne d'Égypte et Mésopotamie (Carmona & Ezzamel, 2007), et la comptabilité Thaï bouddhiste du XIXe siècle (Constable & Kuasirikun, 2020) ou enfin la façon dont la comptabilité a participé à l'institutionnalisation de l'esclavage au Brésil (Rodrigues & Craig, 2018). Depuis les années soixante-dix, et la sonnette d'alarme tirée par le Club de Rome, nous ne cessons de questionner sa pertinence et sa capacité à rendre compte d'un monde qui fait face à ses limites environnementales, mais aussi sociales (voir l'introduction de ce rapport). Gray (2006) a écrit « If one part of the problem lies with financial accounting, only the most radical re-working of accounting is likely to influence change ». Miller (1998) pose les bases d'une compréhension de la transformation de la comptabilité dans le temps, expliquant que la comptabilité se crée « aux marges » (the margins of accounting), à ses frontières. Il explique que c'est ainsi que de nouvelles pratiques s'ajoutent au répertoire de la comptabilité. Aujourd'hui, le développement durable, mais aussi l'immatériel (à un moment où 80 % de la valeur des entreprises ne s'explique plus par son bilan), sont les deux nouvelles frontières de la comptabilité. C'est ce que nous allons explorer dans ce rapport.

Aujourd'hui, la comptabilité financière telle qu'elle existe est chahutée et questionnée. Ces deux dernières années, de nombreux appels ont été lancés. Le 12 octobre 2018, Eccles et Barker (2018) publient un Green Paper qui pose la question en titre « Should FASB and IASB be responsible for setting standards for nonfinancial information? ». Ils argumentent que le rapport "développement durable" des entreprises devrait être rendu obligatoire et standardisé par le Financial Accounting Standards Board (FASB) et l'International Accounting Standards Board (IASB), pour qu'il puisse être utile aux investisseurs. Ce Green Paper a été suivi d'un débat organisé le 11 décembre 2018 à l'université d'Oxford.

Quelques jours plus tard, lors des États Généraux de la Recherche Comptable organisés par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en décembre 2018, le débat est de nouveau soulevé auprès du FASB et de l'IASB présents dans la salle, qui réfutent tous deux la possible implication de leurs organisations dans la standardisation du non-financier.

En avril 2019, Hans Hoogervorst, le président de l'IASB, a pris la parole à Cambridge et donné son avis sur les rapports de développement durable, les jugeant peu utiles : « Greenwashing is rampant. When news of the VW emissions scandal broke, VW was leading the Dow Jones sustainability index's automotive sector »¹, et mentionné que seuls les rapports qui répondaient à la matérialité « financière » défendue par l'IASB étaient compatibles avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) : « I strongly believe that the most promising strand of sustainability reporting comprises those standards that focus on the investor and on the impact of sustainability issues on the future returns of the company. This is the type of sustainability reporting which will fit well with our Management Commentary Practice Statement, rather than the reporting that focuses primarily on a company's contribution to the public good ». Tim Mohin, président de la Global Reporting Initiative (GRI) qui se positionne comme les IFRS du développement durable, lui répond dans le Financial Times, en positionnant la GRI (« the leading independent sustainability standards body » selon lui) au même niveau de standardisateur que l'IASB : « Mr Hoogervorst's arguments misrepresent the role of standard-setters such as GRI, and indeed his own organisation, the IASB. Standard-setters — GRI, IASB or others — cannot be responsible for the disclosures made by companies. Our role is to establish the best practice for such disclosures. Like the IASB, the GRI uses an independent process to ensure that disclosure standards represent the global "best practice" to fully articulate the economic, environmental and social impacts of businesses. »².

En octobre 2019, Eumedion demande la création d'un International Non-financial reporting Standards Board (INSB) en charge des International Non-financial reporting Standards (INRS) : « In the interest of both stakeholders and companies there is a need for the creation of an independent, authoritative INSB. The aim of the INSB is to set INRS on all material aspects of non-financial reporting for listed entities across the globe »³, et propose que l'IASB se charge de créer cette nouvelle entité.

Hans Hoogervorst leur a répondu en novembre, qu'il fallait effectivement "voir plus loin" que le financier « At the same time, I hope to have made it clear to you that our thinking has evolved considerably. Our work on the Management Commentary Practice Statement makes it clear that we look beyond the financial statements alone and that we also include broader financial information as part of our mission. From the perspective of Eumedion, this is, I hope, an important step forward »⁴.

1 <https://www.ifrs.org/news-and-events/2019/04/speech-iasb-chair-on-sustainability-reporting/>

2 <https://www.ft.com/content/368be44a-5704-11e9-a3db-1fe89bedc16e>

3 <https://en.eumedion.nl/clientdata/217/media/clientimages/2019-10-green-paper-international-non-financial-information-standard-setter3.pdf?v=191204132854>

4 <https://www.ifrs.org/news-and-events/2019/11/the-iasb-from-financial-to-integrated-standard-setter/>

Puis, l'IASB a dévoilé une publication en novembre 2019, sous le nom d'un membre du board, Nick Anderson, indiquant que « l'approche basée sur les principes des normes IFRS signifie que le changement climatique et d'autres risques émergents sont traités par les exigences existantes, même si ces risques ne sont pas explicitement référencés ».

Enfin, tout récemment, début mai 2020, la Trustee de l'IFRS Foundation Teresa Ko, parlant en son nom propre, a asséné : « I think there is a compelling case for the IFRS Foundation to play a role in helping to develop a set of globally comparable international standards in sustainable reporting, starting perhaps with climate-related risk disclosure ».⁵

Par ailleurs, en 2019, les législateurs américains (la US House Committee on Financial Services qui a fait des auditions en juillet 2019, puis le congrès américain) se sont emparés de la question « ESG » (environnemental/social/gouvernance), en proposant « The ESG Disclosure Simplification Act »⁶. Plus récemment, un comité de la Securities and Exchange Commission (SEC) le 21 mai 2020 a revu pour la quatrième fois en 5 ans la problématique des données ESG, tout en concluant que les éléments ESG matériels pouvaient déjà être reportés dans la partie « management discussion and analysis » aux États-Unis⁷ (un rapport de gestion sur la performance de l'entreprise).

Des organismes de standardisation privés, le Climate Disclosure Standards Board (CDSB, 2018) et plus récemment la Capitals Coalition (2020), ont publié des rapports reprenant ce questionnement de la connexion comptabilité financière et non-financière.

Accountancy Europe, dans un rapport « Cogito »⁸ publié en décembre 2019 a proposé une vision interconnectée à 2 « jambes », financière et non financière, que l'International Integrated Reporting Council (IIRC) a repris dans un webinaire de la conférence « Net Impact » le 20 mai 2020.

Enfin, L'Union Européenne elle-même finance un projet d'E-GAAP. Dans ce cadre, dans un article daté du 22 mai 2020 au titre évocateur « It's time for our financial statements to reflect the vital value of nature »⁹, la Value Balancing Alliance annonce avoir été mandatée par l'Union Européenne, dans un projet aligné avec le Green New Deal, pour développer des « GAAP » (Generally Accepted Accounting Principles) pour mesurer et comptabiliser les impacts environnementaux des organisations en valeur monétaire.

Nous pensons qu'il est le temps de prendre de nouveau du recul sur la façon dont les chercheurs, les praticiens et les organismes normatifs ont abordé la question de la connexion entre l'environnement, le social et l'immatériel et la comptabilité financière depuis les années soixante-dix (voir annexe VI pour les premières tentatives). Ce questionnement n'est évidemment pas nouveau, en témoigne le travail extensif réalisé par Price Waterhouse USA dans les années quatre-vingt-dix (1991, 1992, 1993, 1994) et les nombreux chapitres consacrés à ce sujet dans les livres publiés par les chercheurs Rob Gray (2001) et Stefan Schaltegger (1996, 2000), mais aussi l'Ordre des Experts-Comptables (1996). Nous faisons donc un nouveau point d'étape, ce juillet 2020, à partir d'une étude qui a duré 5 mois, réalisée par l'équipe de la chaire de recherche d'Audencia.

Ainsi, notre travail de recherche a consisté à former un panorama structuré d'un grand nombre d'initiatives. Il ne s'agit pas forcément d'être exhaustif, car c'est une tâche difficile. Cependant, nous avons structuré une vision des connexions afin d'éclairer tous ceux qui, dans la pratique, l'écriture des standards ou dans la recherche, souhaiteraient aborder la question de la « comptabilité » de ce « non-financier ».

Ce rapport n'aborde qu'à la marge dans le troisième chapitre les comptabilités « physiques » environnementales et sociales existantes (par exemple dans ce rapport le GHG Protocol, la comptabilité de l'eau), dans le cadre où elles ont fait des emprunts à la comptabilité financière, ou se sont développées par mimétisme de cette dernière. Enfin, ce rapport n'aborde pas non plus le contrôle de gestion, ou la comptabilité analytique, qui permettent d'aborder le développement durable à partir notamment, par exemple, de tableaux de bord, d'objectifs chiffrés de réduction intégrés aux rémunérations etc.

Il convient de mentionner que toutes les professions du chiffre doivent se mobiliser pour répondre à la question plus large des « autres capitaux non-financiers », aussi bien les comptables, que les contrôleurs de gestion, que les auditeurs internes et externes. Nous n'abordons ici donc qu'une partie d'un questionnement plus vaste dont la chaire va se saisir au fil des années.

5 <https://www.ifrs.org/news-and-events/2020/05/sustainability-reporting-and-its-relevance-to-the-ifrs-foundation/>

6 <https://www.congress.gov/bills/116/congress/house-bill/4329/text>

7 <https://www.insideenergyandenvironment.com/2020/05/will-the-sec-offer-hope-for-clear-uniform-sustainability-disclosure-standards/>

8 <https://www.accountancyeurope.eu/publications/interconnected-standard-setting-for-corporate-reporting/>

9 <https://www.corporateknights.com/channels/natural-capital/valuing-nature-15901362/>

Sommaire

La Chaire « Performance Globale Multi-Capitaux »	4
Préambule	6
Introduction	9
Le développement durable	9
L'immatériel	10
Comment « élargir » la comptabilité ?	10
1. La comptabilité financière : prise en compte de l'environnement, du social et de l'immatériel	11
1.1. Les normes comptables : prise en compte de l'environnement, du social et de l'immatériel	12
1.1.1. Les comptes de l'activité courante	12
1.1.2. Les investissements, financements, provisions, amortissements et dépréciations	13
1.1.3. Le cas particulier des quotas d'émissions et des certificats d'énergie	15
1.2. Les normes relatives aux états financiers et au rapport de gestion	15
1.2.1. Les notes annexes et les informations hors-bilan	15
1.2.2. Les normes relatives au rapport de gestion	17
1.3. Les réinterprétations des IFRS	17
1.4. Les définitions et principes remis en cause	17
2. Les modèles expérimentaux qui ont cherché à se rattacher au compte de résultat et/ou au bilan	19
2.1. Les modèles de coût intégral « full cost accounting »	20
2.1.1. Les principes	20
2.1.2. L'état de l'art	20
2.1.3. Les expérimentations	21
2.2. Les modèles d'analyse de la soutenabilité « Sustainability Assessment Models » (SAM)	21
2.2.1. Les principes	21
2.2.2. Le format de restitution : la signature de la durabilité	22
2.2.3. L'état de l'art	22
2.2.4. Les expérimentations	23
2.3. Les modèles dit "intégrés"	23
2.3.1. Le modèle CARE	23
2.3.2. Le modèle Impact Weighted Accounts (Harvard Business School)	23
2.3.3. Le modèle de Jeremy Nicholls : « Integrating Financial, Social and Environmental Accounting »	24
2.3.4. L'Integrated Impact Statement d'Olam	24
3. Les modèles analogiques	27
3.1. La comptabilité universelle (en bilans distincts de la comptabilité financière)	28
3.2. Les modèles imitant les états financiers, avec des principes de soutenabilité	28
3.2.1. Modèle d'évaluation de la performance dans l'atteinte du développement durable, le cas de City Farm	28
3.2.2. Création d'une liasse sociétale	29
3.3. Les modèles analogiques de l'eau et de la biodiversité	29
3.3.1. Les standards de comptabilité de l'eau en Australie	29
3.3.2. Le Biological Diversity Protocol	30
3.3.3. Les états du capital naturel	30
3.4. Les modèles qui ont empruntés des notions comptables, ou le contexte institutionnel de la comptabilité financière (due process)	30
Conclusion	31

Remerciements

Nous remercions Bernard Christophe et Philippe Peuch-Lestrade pour leur relecture attentive du rapport.

Introduction

De nombreux chercheurs ont attiré notre attention sur les limites du modèle comptable (Gray, 2006) et la possibilité de le voir se transformer (Miller, 1998). Ils notent un changement progressif de notre manière de « rendre des comptes ».

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Si les premiers effets néfastes des activités humaines sur l'environnement commencent à être perçus dès les années cinquante (Épisode du smog de Londres en 1952, émergence de la « maladie de Minamata » au Japon en 1953), c'est dans les années soixante-dix que les débats autour des impacts des activités humaines sur l'environnement et la société se structurent, autour de deux axes : un premier axe s'articule autour de la question des ressources non renouvelables et des capacités d'assimilation limitées de l'environnement naturel. Il s'exprime au travers des travaux du Club de Rome et de la publication en 1972 du rapport Meadows (Meadows et al., 1972). Le Jour du Dépassement (Earth Shoot Day) nous rappelle tous les ans que nous consommons plus de « planètes » que nous devons.

Le deuxième axe émerge également en 1972 lors de la première conférence des Nations Unies mettant en lien l'humain et son environnement. L'objectif de cette dernière est de « définir les modèles de comportement collectif qui permettent aux civilisations de continuer à s'épanouir » (Vivien, 2007). C'est lors de cette conférence qu'est décidée la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. A la question environnementale s'ajoute la question du développement des pays pauvres, et le concept d'écodéveloppement qui en émerge évolue au travers de négociations internationales et de leurs rapports successifs pour aboutir à la notion de Développement Durable énoncée dans le rapport Bruntland (WCED, 1987).

La traduction de cette notion dans la vie économique se fait au travers de concepts économiques préexistants. Trois types de représentation de l'environnement naturel sont disponibles. Les deux premières permettent de réintégrer la nature dans la logique économique. La troisième vise elle à repositionner l'activité économique dans les limites posées par la nature. La prise en compte de l'environnement peut se faire ainsi au travers de trois éléments (Figure 1).

Figure 1 : Les trois façons de prendre en compte l'environnement



La notion d'externalités, développée par Pigou au XIXe siècle, apparaît dès lors que les conséquences de l'activité d'un acteur économique sur les autres ne fait pas l'objet d'une compensation monétaire. Le prix des biens ne reflète alors pas le coût réel de production de ce dernier. Il s'agit donc d'évaluer le préjudice (ou bénéfique) économique pour les riverains d'une entité des impacts sur la nature de ses activités. La question soulevée ici est donc celle du prix ou de la valeur réelle du bien, et vise à ajouter au coût privé le coût social lié aux impacts de l'activité de l'organisations sur les autres acteurs.

Alors que des penseurs comme Say (1829), considéraient que la nature n'avait pas lieu d'être prise en compte par l'économie, la prise de conscience du caractère fini des ressources naturelles réintroduit la nature dans la pensée économique, puisqu'il devient nécessaire de la « gérer ». Ce retour fait émerger la notion de capital naturel. Deux définitions du terme capital » sont sollicitées. De manière la plus fréquente, le terme de capital renvoie à un ensemble d'actifs dont il s'agit d'assurer la bonne gestion, c'est-à-dire une gestion la plus profitable possible à l'organisation. L'alternative consiste à considérer que le capital fait référence à un passif. Cela fait alors référence à une obligation de l'entreprise de maintenir ou remettre en l'état les éléments naturels.

La dernière approche enfin se caractérise par l'identification des conditions environnementales comme facteur limitant de la croissance économique. A celle-ci s'ajoute l'approche de l'environnement non comme un ensemble de ressources, mais comme un système interactif complexe, rendant nécessaire une prise en compte de ses limites au travers de normes ou principes à respecter a minima pour permettre son maintien (citons notamment Daly (1990), Faucheux et O'Connor (1999), Holmberg et Robert (2000). A ce titre, les éléments naturels ne sont pas appréhendés comme un ensemble de catégories distinctes, mais comme un tout dont il convient de préserver les propriétés (la résilience, la biodiversité...), ou encore, de manière très intéressée, la capacité à rendre possible la vie sur terre (par exemple : participation au cycle de l'eau), condition sans laquelle aucune société humaine, donc aucune économie ne pourrait exister.

L'IMMATÉRIEL

Le deuxième élément qui a permis l'émergence d'une autre comptabilité, c'est la prise en compte de l'immatériel qui participent à la création (ou à la destruction) de la valeur économique créée par les entreprises. Stewart and Losee (1994, p. 68, cités par Dumay et al., 2020) ont identifié que : « how business pioneers are abandoning the old system of accounting, which focused on the cost of material and labor, in favour of measuring intellectual capital — the chief ingredient of the economy of the 1990s and beyond ». Ainsi, avoir un turnover du personnel trop important peut créer un impact négatif (productivité plus faible, hausse des coûts de recrutement, perte de mémoire organisationnelle) qui n'est pas valorisé et/ou visible dans la comptabilité financière. Ce sont des éléments comme « la marque », ou le « capital humain » qui sont souvent mal appréciés par la comptabilité.

COMMENT « ÉLARGIR » LA COMPTABILITÉ ?

Dès les années soixante-dix, les organismes gouvernementaux et comptables ont soulevé les questions de la nécessité d'une comptabilité différente ou élargie (The Corporate Report, 1975). Différentes manières d'y parvenir ont été explorées : la Global Reporting Initiative (2001), le Connected Reporting (2007) puis enfin le reporting intégré (2013).

Plus récemment, des initiatives de « full cost accounting » avec l'E P&L de Kering, ou bien de comptabilités multi-capitales (Crown Estate, True Value...) ont vu le jour. Ainsi, la comptabilité subit une forte pression de nombreuses parties prenantes afin d'évoluer et d'intégrer des éléments qui apparaissent être encore aujourd'hui, à la marge de la comptabilité (Miller, 1998).

Le rapport 1 de la Chaire « Performance Globale Multi-Capitales » fait un panorama de l'existant, en prenant en compte du plus proche au plus éloigné (de la comptabilité financière), toutes les façons de connecter le financier et le non-financier. Vous trouverez ici une synthèse du rapport. Bonne lecture !



■ SYNTHÈSE DU RAPPORT

1. La comptabilité financière : prise en compte de l'environnement, du social et de l'immatériel



Certains éléments environnementaux, sociaux ou bien encore immatériels sont d’ores et déjà pris en compte, directement dans les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) et françaises, dans les notes annexes aux états financiers, ou encore dans le rapport de gestion. Ces règles de comptabilisation ou de communication financière qui s’imposent aux entreprises sont présentées dans le chapitre 1, ainsi que des réinterprétations de certaines normes IFRS proposées pour mieux traduire dans les comptes les impacts financiers liés au changement climatique, et les limites de certaines notions clés, telles que les notions de capital ou de performance.

1.1.LES NORMES COMPTABLES : PRISE EN COMPTE DE L’ENVIRONNEMENT, DU SOCIAL ET DE L’IMMATÉRIEL

De nombreuses normes comptables obligeant et permettant d’enregistrer dès à présent des informations environnementales et sociales en lien avec le développement durable dans les états financiers. Il peut s’agir :

- Des opérations courantes ou des taxes, qui impactent le compte de résultat,
- Des investissements prévus pour diminuer les impacts environnementaux d’une activité, des financements à taux réduit, des dépréciations d’actifs ou des provisions pour risques et charges en lien avec les impacts du changement climatique ou avec d’autres enjeux de développement durable – qui impactent le bilan.

Par ailleurs, des schémas comptables spécifiques ont été définis pour comptabiliser des mécanismes récents liés au changement climatique, tels que les quotas d’émission de gaz à effet de serre ou les certificats d’économie d’énergie.

1.1.1.LES COMPTES DE L’ACTIVITÉ COURANTE

Tableau 1 : Les enjeux environnementaux, sociaux ou sociétaux dans le compte de résultat

Compte de résultat	Exemples relatifs au capital naturel	Exemples relatifs au capital social	Normes ou interprétations IFRS
Produits d’exploitation	Répercussion dans le prix de vente de certaines taxes (exemple : éco-participation sur les appareils électriques ou électroniques)		
Achats de ressources	Matières premières (ex : ardoises)		
Consommations intermédiaires	Eau, électricité, gaz		
Salaires et charges sociales		Rémunérations versées aux salariés (salaires, primes, congés payés, etc.) Charges sociales payées par l’entreprise	IAS 19 Avantages du personnel
Autres charges	Gestion des déchets		
	Primes d’assurance Frais de formation du personnel Honoraires de prestataires Honoraires juridiques		
Impôts et taxes	Taxes et pénalités à verser Voir le principe « pollueur – payeur » et des exemples de taxes en France ci dessous Exonération de charges (ex : taxe sur les véhicules de société selon les émissions de CO2) Crédit d’impôt recherche		IFRIC 21 Droits ou taxes IFRIC 6 Passifs découlant de la participation à un marché spécifique - Déchets d’équipements électriques et électroniques
Dotations aux provisions, amortissements ou dépréciations			Voir tableau 2

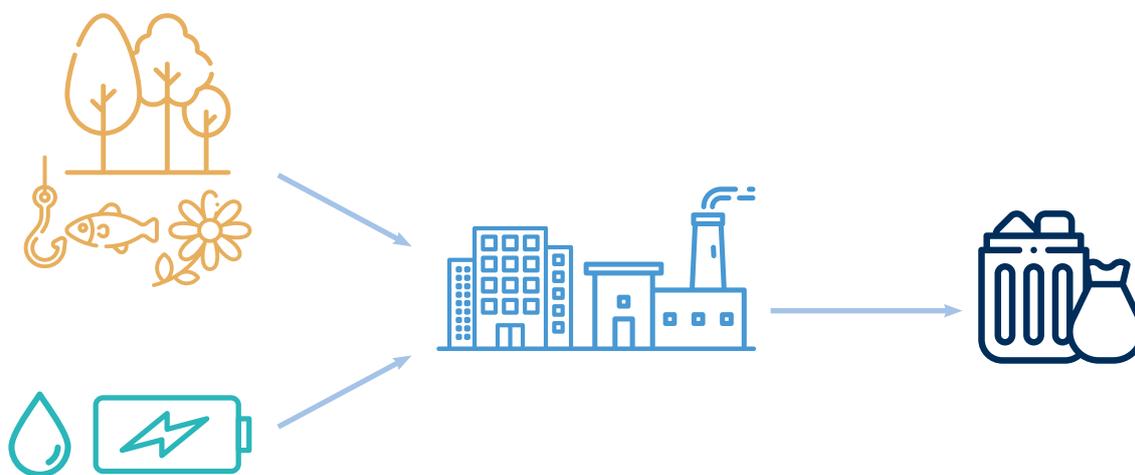
Le principe « pollueur – payeur »

Les taxes et pénalités liées à l'environnement viennent notamment en réponse au principe de « pollueur-payeur », inclus dans le droit français depuis 1995 (Loi Barnier).

Il existe tout d'abord des taxes pour la préservation de l'environnement et des milieux naturels, telles que la taxe sur le défrichement des bois et forêts finançant Le Fonds Forestier National (article 11 de la loi n° 69-1160 du 24 décembre 1969, cité dans OEC, 1996). D'autres taxes ont pour conséquence de limiter la consommation de certaines énergies fossiles, telle que la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, qui remplace la TIPP depuis 2011¹⁰). Il existe ensuite des taxes en lien direct avec les activités des entreprises, dont les taxes sur les déchets et la taxe sur des activités polluantes. Les taxes sur les déchets permettent de financer la gestion des déchets, de leur enlèvement à leur destruction ou leur stockage. Certaines font suite à la directive de l'Union européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) de 2005 révisée en 2012, qui a fait l'objet de la norme IFRIC 6. Cette norme précise le fait générateur initiant la comptabilisation d'un passif pour les DEEE. La taxe générale des activités polluantes (TGAP¹¹) quant à elle est due par toute entreprise considérée comme polluante. Il est évident que tout non-respect à la réglementation de l'environnement génère des amendes comptabilisées en charges.

Ainsi, le cycle du capital naturel dans le compte de résultat peut être schématisé ainsi :

Figure 2: Cycle du capital naturel dans les comptes de production et de gestion



1.1.2. LES INVESTISSEMENTS, FINANCEMENTS, PROVISIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

Au-delà des activités courantes, l'entreprise entreprend des activités à moyen- ou long-terme dont certaines sont liées au développement durable. Le tableau ci-dessous présente des exemples de telles activités, ainsi que les comptes impactés et les normes ou interprétations IFRS y afférent.

¹⁰ <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/taxe-interieure-consommation-sur-produits-energetiques-ticpe>

¹¹ <https://www.douane.gouv.fr/fiche/taux-de-la-taxe-generale-sur-les-activites-polluantes-tgap>

Tableau 2: Les enjeux environnementaux, sociaux ou sociétaux dans les comptes de bilan

BILAN	EXEMPLES	NORMES OU INTERPRÉTATIONS IFRS
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses liées à la prospection et à l'évaluation de ressources minérales Compte utilisé dans certains schémas de quotas d'émission de gaz à effet de serre 	<p>IFRS 6 Prospection et évaluation de ressources minérales</p> <p>IAS 38 Immobilisations incorporelles</p> <p>IFRIC 3 (supprimée depuis 2005) Droits d'émission de gaz</p>
Goodwill	<ul style="list-style-type: none"> Actifs immatériels (cf 1.4) Innovations technologiques et environnementales Labels et certifications Ingénierie sociale et managériales Autres éléments de capital humain, relationnel, intellectuel, social, digital ou naturel valorisés lors de regroupements d'entreprises 	IFRS 3 Regroupements d'entreprises
Autres immobilisations corporelles	<ul style="list-style-type: none"> Terrains, installations, machines, outillages Actifs biologiques ou agricoles Investissements de conformité Contrepartie à l'actif de certaines provisions pour démantèlement Subventions d'investissements ou d'équipements (elles sont comptabilisées en moins de l'actif correspondant ou en produits différés) Des éléments en lien avec les enjeux climatiques peuvent impacter le coût ou la durée d'amortissement d'un actif (ex : nouvelle législation, nouvelles technologies accélérant l'obsolescence des équipements) 	<p>IAS 16 Immobilisations corporelles</p> <p>IAS 41 Agriculture</p> <p>IFRIC 1 Variation des passifs existants relatifs au démantèlement ou à la remise en état et des autres passifs similaires</p> <p>IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique</p>
Dépréciations d'actifs	<ul style="list-style-type: none"> Des éléments en lien avec les enjeux climatiques peuvent impacter la valeur recouvrable d'un actif (ex : nouvelle législation, valorisation des actifs centrés sur l'utilisation de ressources fossiles) 	IAS 36 Dépréciation d'actifs
Immobilisations financières	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement 	IFRIC 5 Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement
Stocks	<ul style="list-style-type: none"> Compte utilisé dans certains schémas de quotas d'émission de gaz à effet de serre et de certificats d'économie d'énergie 	IAS 2 Stocks
Créances d'exploitation et autres créances		
Trésorerie active (positive)		
PASSIF		
Capitaux propres		
Provisions	<ul style="list-style-type: none"> Provision pour remise en état (dont le fait générateur est lié à l'utilisation d'une immobilisation) – contrepartie en charge 	IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
	<ul style="list-style-type: none"> Provisions pour coûts de démantèlement (dont le fait générateur est lié à l'installation d'une immobilisation) – contrepartie à l'actif ↳ exemples : provisions pour déconstruction des centrales nucléaires ou provisions pour pertes relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier (ou provisions pour « derniers cœurs »)¹² Autres provisions environnementales ↳ exemple de provisions liées à l'aval du cycle nucléaire : provisions pour gestion du combustible usé, pour reprise et conditionnements des déchets, pour gestion à long terme des déchets radioactifs¹³ 	IFRIC 1 Variation des passifs existants relatifs au démantèlement ou à la remise en état et des autres passifs similaires
	<ul style="list-style-type: none"> Provisions pour indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi 	IAS 19 Avantages du personnel
Dettes financières	<ul style="list-style-type: none"> Prêts à taux réduit (exemple : prêts éco-énergie de BPI France) Obligations « vertes » : émission obligatoire pour financer un projet à caractère environnemental Prêts « ESG » : « positive incentive loans » ou « sustainability linked loans » dont le coût est indexé sur la performance ESG 	
Dettes d'exploitation et autres dettes		
Trésorerie passive (négative)		

12 Source : Document d'Enregistrement Universel, EDF, 2019

13 Source : Document d'Enregistrement Universel, EDF, 2019

Précisions sur le Goodwill :

IFRS 3 définit le goodwill comme étant égal à la différence positive entre le prix d'acquisition et la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables acquis, lors d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est un actif apportant des avantages économiques futurs du fait d'une synergie existante entre des actifs, mais les éléments dont il est constitué ne peuvent pas être directement identifiés et comptabilisés en actifs distincts, corporels ou incorporels. Le goodwill peut donc comprendre indirectement des éléments environnementaux (International Federation of Accountants, 2005). Il peut s'agir d'innovations écologiques, de certifications environnementales ou de compétences créées en interne qui peuvent venir impacter la valorisation d'une entreprise. À l'inverse, une mauvaise stratégie RSE générant des passifs potentiels envers la société et l'environnement peuvent jouer sur sa valorisation.

1.1.3. LE CAS PARTICULIER DES QUOTAS D'ÉMISSIONS ET DES CERTIFICATS D'ÉNERGIE

Certaines normes comptables ont été créées spécifiquement suite à de nouvelles dispositions pour le climat. Les plus notables sont celles relatives aux quotas de gaz à effet de serre et aux certificats d'énergie, qui font l'objet de législations particulières. S'agissant d'outils créés spécifiquement pour inciter les entreprises à agir pour l'environnement, ils sont traités distinctement des autres normes comptables décrites précédemment. De plus, s'agissant de mécanismes récents, répondant à des réglementations différentes d'un pays à l'autre, il n'y a pas encore de consensus quant au traitement comptable à appliquer à ces mécanismes.

Le système de quotas d'émission de gaz à effet de serre a fait son apparition en 2005 sur le marché européen¹⁴. En France, des permis sont alloués gratuitement et annuellement par l'État selon les organismes concernés valables huit ans après l'allocation, et donc enregistrés en stock pour une valeur nulle. L'entreprise a ensuite l'obligation de restituer à l'État les quotas de gaz à effet de serre que son activité a nécessité à la fin de chaque année. Si l'entreprise a émis moins de gaz à effet de serre qu'ils ne lui en avaient été alloués, elle détient alors un stock de permis à polluer qu'elle peut ensuite soit garder, soit vendre à une valeur de marché. Si l'entreprise a émis davantage de gaz à effet de serre qu'ils ne lui en avaient été alloués, elle doit alors acheter les permis manquants à une valeur de marché (ANC, 2012).

En absence de normalisation internationale sur le sujet (l'interprétation IFRIC 3 publiée en 2004 ayant été supprimée l'année suivante), il existe plusieurs méthodes possibles pour comptabiliser les quotas d'émission :

- l'approche dite « nette », consistant à comptabiliser les droits à polluer à leur valeur d'acquisition (soit nulle s'ils sont alloués gratuitement par l'État) et à ne comptabiliser une dette que si les émissions réelles sont supérieures à celles reçues.
- l'approche « brute », qui était celle proposée par IFRIC 3, qui préconise de comptabiliser à l'actif les droits à polluer à leur juste valeur lorsqu'ils sont octroyés. Ce sont alors des incorporels non amortissables, soumis à test de dépréciation chaque année (en application d'IAS 36). Une variante de cette méthode est la « government grant approach ».

Une analyse réalisée pour l'Autorité des Normes Comptables par Garcia-Torea et al., et présentée dans la version complète de ce rapport, présente les méthodes de comptabilisation des quotas de gaz à effet de serre dans les pays de l'Union Européenne.

Le mécanisme des certificats d'économie d'énergie (CEE) s'applique en France depuis la loi n° 2055-781 du 13 juillet 2005 aux entreprises vendant de l'énergie sous la forme d'électricité, de chauffage, etc. Les CEE viennent couvrir une obligation d'économie d'énergie de ces entreprises. Si elles ne parviennent pas à remplir leur obligation au terme d'une période donnée, elles doivent s'en acquitter par le paiement d'une pénalité. Ces CEE peuvent être obtenus soit en réalisant des économies d'énergie dans leurs propres installations, soit en aidant leurs clients à en réaliser – généralement par le biais de subvention sur des travaux d'entretien. Les normes françaises viennent spécifier la comptabilisation de ces certificats : l'obligation d'obtention de CEE, et donc le passif associé, naît du volume de ventes d'énergies réalisées sur une année. Ce passif s'éteint par l'obtention de CEE ou par le paiement de la somme due à l'État. Les CEE sont comptabilisés en stock ; les plus ou moins-value sont constatées en résultat d'exploitation (Autorité des Normes Comptables, 2020).

Il existe également des certificats verts « green certificates » ou renewable energy certificates » ou « guarantees of origin en Europe ») créés pour promouvoir la production d'énergie à partir de ressources renouvelables. Il s'agit de titres existant sur un marché certifiant l'origine renouvelable ou « verte » d'une électricité produite. Les distributeurs d'électricité, selon la législation des pays, peuvent devoir acquérir de tels titres selon la vente d'électricité qu'ils ont réalisés sur l'année. Ces certificats sont comptabilisés comme des actifs incorporels lorsqu'ils sont alloués par l'État à un producteur d'énergie, en juste valeur ou en valeur nominale (IAS 20). La contrepartie est une baisse de charges ou bien un produit autre que du chiffre d'affaires. Pour ce qui est des distributeurs, de la même manière que pour les droits à polluer, une provision est constatée pour les titres que l'entreprise doit acquérir selon les ventes réalisées sur l'exercice. La méthode « nette » peut également être utilisée (Ernst & Young, 2020).

¹⁴ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/marches-du-carbone>

1.2. LES NORMES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AU RAPPORT DE GESTION

1.2.1. LES NOTES ANNEXES ET LES INFORMATIONS HORS-BILAN

Au-delà du compte de résultat et du bilan qui intègrent des impacts financiers relatifs à l’environnement ou à des enjeux sociaux dès lors qu’ils peuvent se matérialiser par un flux financier, on trouve aussi des éléments relatifs au développement durable dans les notes annexes aux états financiers.

Un article de 2019 de Nick Anderson, membre de l’IASB liste l’ensemble des normes sur lesquelles les préparateurs des comptes peuvent s’appuyer pour communiquer des éléments dans les notes aux états financiers relatifs aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux de l’entreprise, même si les normes IFRS ne mentionnent pas ces enjeux spécifiquement. Les normes en question sont récapitulées dans le tableau 3.

Tableau 3 : Notes annexes relatives aux enjeux environnementaux, sociaux ou sociétaux telles que prévues dans le référentiel IFRS

RÉFÉRENCE IFRS	CONTENU RELATIF AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET SOCIÉTAUX
CADRE CONCEPTUEL	Les notes annexes fournissent aux utilisateurs finaux des états financiers « méthodes, hypothèses et jugements utilisés dans l'estimation des montants présentés ou fournis et les changements que connaissent ces méthodes, hypothèses et jugements »
PRACTICE STATEMENT 2 Making Materiality Judgements	Tout élément matériel intervenu sur l'exercice ou postérieurement à l'exercice doit faire l'objet d'une mention dans les notes annexes
IAS 1 Présentation des états financiers	L'IAS 1 requiert que soient indiquées les « sources d'incertitudes relatives aux estimations ». L'entreprise doit indiquer dans les notes annexes la nature de l'estimé, sa valeur comptable, les hypothèses ayant servi de base à son estimation. Ces hypothèses sont d'autant plus importantes qu'elles ont une incertitude impactant cette valorisation. Une sensibilité doit être réalisée avec l'indication des fourchettes possibles de cet estimé. L'utilisateur final des états financiers doit pouvoir comprendre à quel niveau des états financiers l'incertitude se trouve et comment cette incertitude peut impacter ces états financiers, en faisant varier les hypothèses utilisées.
IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations et erreurs	IAS 8 évoque le fait que toute transaction ne fasse pas toujours l'objet d'un IFRS, comme c'est le cas pour les quotas d'émissions de gaz à effet de serre ou les certificats d'énergie. Dans ce cas, c'est à l'entreprise de juger quelle est la meilleure manière de comptabiliser la transaction pour que l'information obtenue soit pertinente et fiable pour les utilisateurs finaux ; la méthode choisie doit être explicitée dans les notes aux états financiers.
IAS 16 et IAS 38 Immobilisations corporelles et incorporelles	Concernant les immobilisations corporelles ou incorporelles, plusieurs informations sur les méthodes comptables et d'évaluation sont à fournir dans les notes annexes, sachant que les impacts financiers du changement climatique et d'autres risques émergents peuvent inclure : Des dépréciations d'actifs, y compris le goodwill Des changements de la juste valeur des actifs Des effets sur le calcul des dépréciations du fait d'une demande en baisse de la part des clients, ou de coûts en hausse, du fait de nouvelles réglementations (augmentation du coût de mise en conformité par exemple)
IAS 16 Immobilisations corporelles	Les éventuels changements d'estimation de coûts de démantèlement, d'enlèvement ou de remise en état d'immobilisations corporelles doivent être indiqués en annexe.
IAS 38 Immobilisations incorporelles	Toute immobilisation non comptabilisée à l'actif de l'entreprise car ne satisfaisant pas l'intégralité des critères d'immobilisation peut être décrite dans les notes annexes au choix de l'entité.
IAS 36 Dépréciations d'actifs	Les principales hypothèses utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation doivent être indiquées, ainsi que l'absence ou le montant de la perte de valeur qui en est ressortie.
IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Concernant les provisions plusieurs informations sur les méthodes comptables et d'évaluation sont à fournir dans les notes annexes, sachant que les impacts financiers du changement climatique et d'autres risques émergents peuvent inclure : • des augmentations de provisions pour contrats déficitaires du fait d'une demande des clients en baisse ou de coûts de production en hausse, • ou des augmentations de provisions ou de passifs éventuels du fait de l'augmentation du risque de paiement de pénalités et amendes pour non-respect de nouvelles réglementations environnementales ou sociales. Des informations qualitatives sont également requises relativement à une description de la nature de l'obligation et de son échéance. L'éventuelle incertitude sur son montant ou son échéance est précisée, tout comme les principales hypothèses de calcul. Par ailleurs, un tableau de variation des provisions doit être présenté. Et il faut fournir en annexe des informations quantitatives concernant la variation de ces provisions, notamment l'effet d'un changement de durée ou de taux d'actualisation. Les passifs éventuels non comptabilisés car comportant de trop grandes incertitudes sur leur dénouement peuvent cependant rester important pour la compréhension de la situation financière ou de la performance d'une entreprise – à moins que la sortie de ressource associée soit faible. Ils doivent donc être indiqués en informations hors-bilan.

IFRIC 1 Variation des passifs existants relatifs au démantèlement ou à la remise en état et des autres passifs similaires	Tout changement d'estimation réalisé en lien avec l'IFRIC 1 sur les passifs existants relatifs au démantèlement ou à la remise en état de site doivent être expliciter dès lors qu'il s'agit d'une information matérielle pour les utilisateurs finaux des états financiers.
IFRS 6 Prospection et évaluation de ressources minérales	Si une entreprise immobilise des dépenses de prospection et d'évaluation de ressources minérales, elle doit les identifier et les expliquer dans ses annexes aux états financiers.
IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir	En matière de gestion des risques financiers, l'entreprise doit faire état de ses objectifs et des mesures qu'elle entreprend pour gérer son exposition ; ce risque peut s'étendre aux problématiques sociales et environnementales

1.2.2. LES NORMES RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion en IFRS (Practice Statement 1 – Management Commentary) est en cours de révision, et ne contient pas actuellement d'informations précises à indiquer en lien avec le développement durable.

En Europe, la directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, dispose que les sociétés concernées « incluent dans le rapport de gestion une déclaration non financière comprenant des informations, dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des performances, de la situation de l'entreprise et des incidences de son activité, relatives au moins aux questions environnementales, aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption » (article 1 de la Directive). Cette déclaration doit inclure :

- le modèle d'affaires de l'entreprise,
- les politiques appliquées pour répondre à ces problématiques et leurs résultats,
- les principaux risques en lien avec les thématiques auxquelles l'entreprise est exposée et les modalités de gestion des risques non financiers
- et les indicateurs clés de performance non-financière utilisés.

Cette directive a été transposée dans le droit français par l'ordonnance n° 2017-1 180 du 19 juillet 2017 et requiert des sociétés cotées ou non cotées dépassant certains seuils de publier une Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) qui fait partie intégrante du rapport de gestion.

1.3. LES RÉINTERPRÉTATIONS DES IFRS

Le rapport « Uncharted Waters » du CDSB en 2018 a pour point de départ les recommandations en matière comptable incluses dans le rapport final de la TCFD publié en juin 2017, relatives à la nécessité pour les entreprises d'inclure davantage d'informations quantitatives de qualité sur les impacts financiers liés au changement climatique dans leurs états financiers. Le rapport prolonge les recommandations de la TCFD en explicitant la façon dont certaines normes IFRS pourraient être réinterprétées, notamment IAS 36, IAS 37, IFRS 7 et IFRS 9, pour aider les entreprises à mettre en pratique ces recommandations.

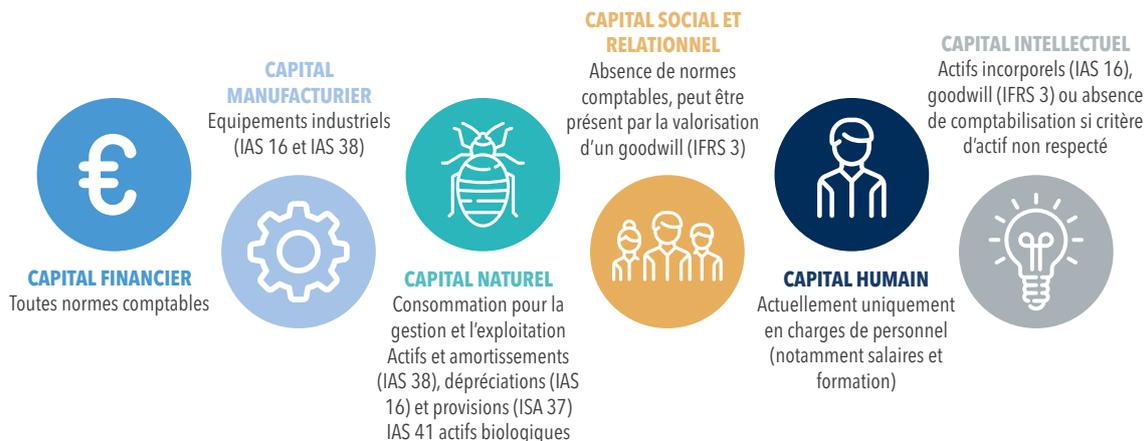
Ce rapport s'intéresse aux actifs générant des émissions de gaz à effet de serre directes ou indirectes relativement élevés (ou carbon related asset), et propose notamment que soient revues les règles de dépréciation de ces actifs de telle sorte que si la dépréciation à constituer excède la valeur nette comptable de l'actif, une provision puisse être constituée pour la différence. Le concept innovant de « net carbon asset » est ainsi créé.

1.4. LES DÉFINITIONS ET PRINCIPES REMIS EN CAUSE

La comptabilité financière rend possible la comptabilisation de nombreuses transactions ou activités liées au développement durable, comme cela a été présenté dans les parties précédentes. Cependant, le panorama présenté oblige à constater que certaines notions sont mal, voire pas prises en compte en comptabilité financière, telles que la notion de capital, les actifs immatériels ou la performance globale.

La présentation de la façon dont les enjeux environnementaux, sociaux, et sociétaux sont traités dans les normes nous permet d'associer ces normes avec les six capitaux du référentiel de l'IIRC (International Integrated Reporting Council) (Figure 3).

Figure 3 : Les normes comptables face aux capitaux de l'<IR>



D'autre part, l'EFRAG présente comme suit les six capitaux de l'IIRC dans l'ensemble du reporting financier et non financier (figure 4) :

Figure 4 : Le focus du groupe WICI dans les 6 capitaux de l'IIRC

Source : A literature review on the reporting of intangibles, EFRAG, 2020



Ces comparaisons « capitaux IIRC » vs « Reporting financier » soulignent les limites des normes comptables pour intégrer les capitaux autres que les capitaux financiers et manufacturiers, c'est-à-dire le capital immatériel. En effet, la définition stricte des immobilisations incorporelles en comptabilité financière et l'existence de critères de reconnaissance contraignants empêchent la comptabilisation de nombreux actifs immatériels. De plus, les actifs immatériels qui peuvent être comptabilisés le sont d'une façon partielle puisqu'ils ne sont comptabilisés dans le goodwill que si la société a fait l'objet d'une acquisition, et uniquement pour les actifs immatériels existants au moment de l'acquisition.

Enfin, une limite inhérente à la comptabilité financière est qu'elle s'intéresse par définition à la performance financière. Qu'en est-il des notions de performance globale, (définie par la Plateforme RSE de France Stratégie comme étant la prise en compte l'ensemble des impacts positifs ou négatifs de l'entreprise sur la société et l'environnement) et de création de valeur, qui semblent intéresser de plus en plus la sphère financière ? La mise en place de la directive non financière en Europe est la preuve de l'intérêt croissant des investisseurs pour des indicateurs de performance non financiers.



SYNTHÈSE DU RAPPORT

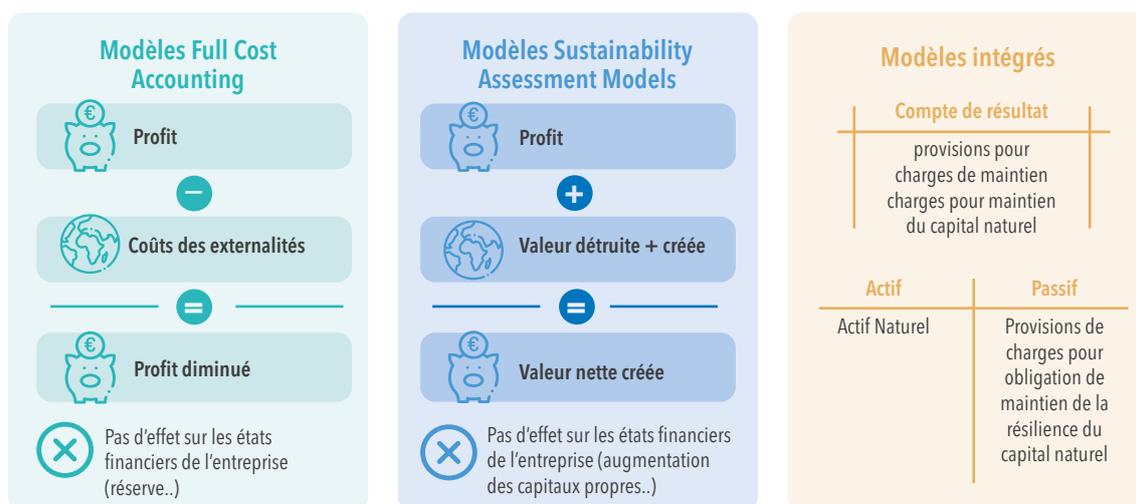
2. Les modèles expérimentaux qui ont cherché à se rattacher au compte de résultat et/ou au bilan



Nous avons réuni dans ce chapitre les modèles qui monétisent les capitaux, et les lient, a minima à travers un lien avec le profit, avec la performance financière (ou la création de valeur). Ainsi, trois groupes de comptes expérimentaux se dessinent : les modèles full cost, les modèles « Sustainability Assessment Models » et les modèles intégrés (figure 5).

Les modèles sont à des stades de maturité différents. Les modèles « full cost », testés et théorisés dans les années quatre-vingt-dix, sont plus matures. Cependant, leur utilisation est limitée aujourd’hui au modèle E P&L de Kering, par quelques entreprises. Les modèles SAM sont plus développés (grâce au soutien des grands cabinets comptables). Ces modèles seraient utilisés par environ 300 entreprises d’après la Value Balancing Alliance. Enfin, les modèles intégrés sont eux embryonnaires, et cherchent à proposer des solutions à l’intégration des différents capitaux ensemble. Il convient donc d’être prudent sur l’utilisation de ces trois types de comptabilité dans la pratique.

Figure 5: Les modèles expérimentaux qui se rattachent au compte de résultat et/ou au bilan



2.1.LES MODÈLES DE COÛT INTÉGRAL « FULL COST ACCOUNTING »

L’objectif de ces méthodes est de donner à voir l’ensemble des coûts liés à l’activité de l’entreprise, y compris ceux ne donnant pas lieu à une activité financière, c’est-à-dire les externalités. Pour un historique de la méthode, l’article Unerman et al. (2018) explique les méthodes dites de coût intégral (full cost) et leur raison d’être.

2.1.1.LES PRINCIPES

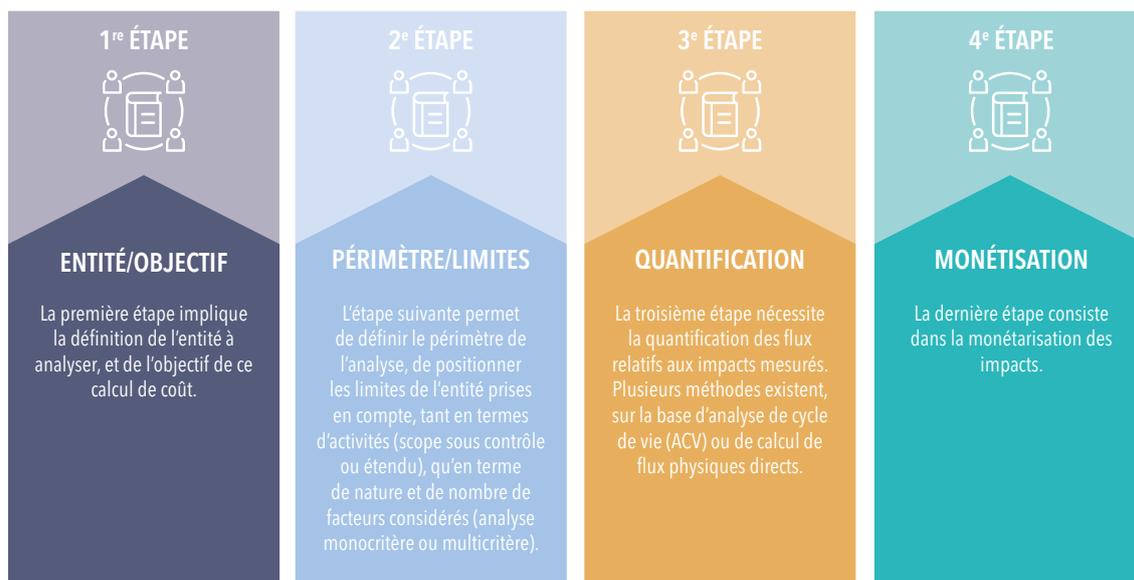
Les mécanismes s’inscrivent dans des démarches de calcul de coûts, mais ne créent pas de dette. Ils ne s’inscrivent pas dans la gestion quotidienne dans l’entreprise et n’impactent pas le bilan ni le compte de résultat comptable. Cette « comptabilité » donne naissance à des outils de pilotage complémentaires à la gestion financière mais non intégrés. Ce faisant, ils n’engagent pas directement de changement dans le comportement des fonctions intéressées par les comptes financiers (internes et externes).

D’autre part, les résultats sont fortement dépendants de la clé de monétarisation choisie. Cette dernière peut ainsi changer radicalement les résultats, leur interprétation et les prises de décision qui en découlent. Antheaume (2004) a comparé trois méthodes de monétisation différentes et observé une variation des résultats “par un facteur de plus de 1 à 12,000 par unité produite.” Plus récemment, Arla Foods a observé des variations allant du simple au triple.

2.1.2.L’ÉTAT DE L’ART

Un cadre méthodologique commun s’applique à l’ensemble des méthodes développées dans l’objectif d’internaliser les externalités et consiste en quatre étapes (Bebbington et al., 2001).

Figure 6 : Les 4 étapes du full cost accounting (Bebbington et al., 2001)



2.1.3. LES EXPÉRIMENTATIONS

Il existe deux vagues d'expérimentation.

- Celles des années 1990/2000 qui ont eu lieu à travers notamment le projet de l'US EPA sur la comptabilité environnementale, et des travaux de recherche (notamment ceux de Jan Bebbington). Citons aussi les exemples de Ontario Hydro, BSO/ Origin (Huizing & Dekker, 1992), Howe (2000) Interface ou encore Antheaume (2004) et Herbohn (2005). Ces expérimentations ont pour point commun le calcul des externalités par une traduction monétaire des impacts environnementaux.
- Celles impulsées par des grandes entreprises à partir de 2010 à l'aide de méthodes développées par des cabinets d'audit et de conseil. Par exemple Kering publie des données d'impact multicritères sur la chaîne de valeur depuis 2011 avec Puma, puis pour l'ensemble du groupe et des filiales les années suivantes. Novo Nordisk, Arla Foods (Danemark) Vodaphone Pays-Bas ou encore Philips se sont eux aussi prêtés à l'exercice.

2.2. LES MODÈLES D'ANALYSE DE LA SOUTENABILITÉ « SUSTAINABILITY ASSESSMENT MODELS » (SAM)

Les modèles SAM (modèles d'analyse de la soutenabilité) sont les descendants de la méthode des coûts intégraux. Ils s'appuient sur les étapes clés listées précédemment. Il s'agit toujours de donner à voir des éléments non pris en compte traditionnellement, pour un projet ou l'ensemble des activités d'une organisation. Une caractéristique importante sépare ces modèles de leurs prédécesseurs. Alors que l'approche d'intégration des externalités de la méthode des coûts complets vise les impacts négatifs des activités humaines sur l'environnement, les nouvelles méthodes rendent visible la création de valeur environnementale et valorisent la création de valeur sociale. Les différentes catégories de valeur portent le nom de capitaux, avec l'idée qu'une valeur créée ou détruite va en affecter ... la valeur.

Aujourd'hui, le travail sur les capitaux est mené au sein de l'organisme « Capitals Coalition » (qui regroupe l'ancienne Natural Capital Coalition, et le Human and Social Capital Protocol qui était initialement hébergé au WBCSD). Christian Heller, qui a dirigé les travaux de BASF sur leur modèle « value to society » a créé en 2019 la Value Balancing Alliance, qui souhaite standardiser la méthode « SAM » avec l'aide des grands cabinets comptables¹⁵. C'est aussi la Value Balancing Alliance qui travaille sur le projet « E-Gaap » financé par l'Europe (et qui souhaite créer une norme comptable pour le capital naturel, en vue d'une intégration dans les comptes financiers).

15 <https://www.value-balancing.com/>

2.2.1. LES PRINCIPES

La méthode s'appuie sur l'enregistrement des flux financiers afin d'identifier les contributions économiques. Ces mêmes flux sont eux-mêmes « le reflet de mouvements de ressources physiques et sociales dont il est rendu compte dans les autres sous-catégories » Baxter et al. (2004). Ce travail permet de définir les externalités.

Ici encore, bien que la comptabilité soit clairement identifiée comme la source d'information première, la réalisation de ces évaluations n'entraîne pas de modification des documents financiers.

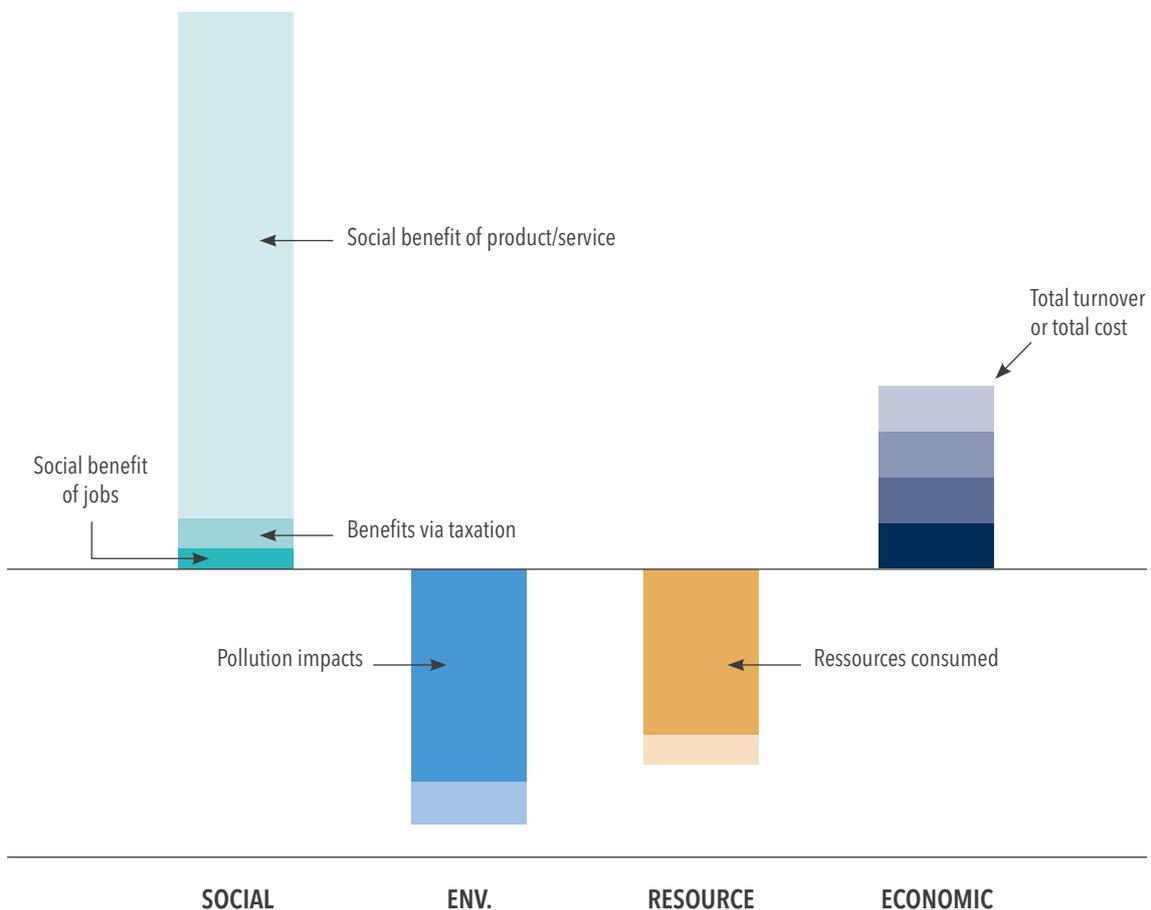
Les autres méthodologies portent le nom de compte de résultat multidimensionnel ou encore de calcul de la valeur totale créée.

2.2.2. LE FORMAT DE RESTITUTION : LA SIGNATURE DE LA DURABILITÉ

Les restitutions existantes s'apparentent à la « signature de durabilité » proposée par Bebbington et al. (2007). Bien que dont les modalités varient dans les détails toutes les présentations ont en commun la mise en perspective des dimensions économiques, sociales et environnementales.

Figure 7 : La signature de la durabilité (Bebbington et al., 2007)

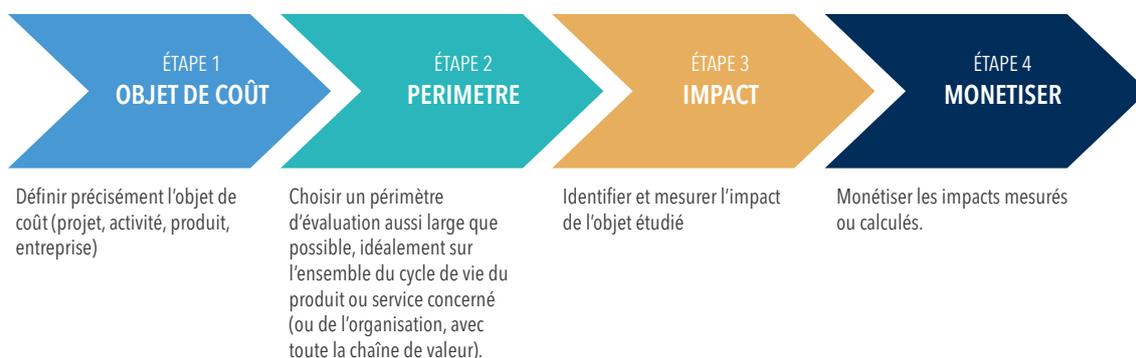
Source: *Accounting technologies and sustainability assessment models*, Bebbington et al. 2007



2.2.3. L'ÉTAT DE L'ART

L'expérimentation menée avec BP a permis de mettre en évidence les étapes suivantes (figure) :

Figure 8 : Étapes du modèle BP SAM



Outre ce travail initial sur un projet BP, on peut noter l'initiative de Crown Estate, société de gestion d'actifs de la couronne britannique. Cette dernière met en œuvre un calcul annuel de l'évolution de la valeur des capitaux dont ils dépendent : financier, bâti, naturel, humain, intellectuel et social. Les principales autres méthodologies à ce jour ont été communiquées par des cabinets de consultants : True Price (I P&L), KPMG (True Value), PwC (TIMM) ou encore E&Y (Total Value). La Value Balancing Alliance pense sortir sa méthodologie en juin 2020 (elle n'est donc pas intégrée dans ce rapport mais le sera dans le rapport 2 de la chaire, et le rapport 1 V2).

2.2.4. LES EXPÉRIMENTATIONS

De nombreuses expérimentations des modèles proposés ont été menées depuis 2013. Ainsi, la Value Balancing Alliance estime qu'il y aurait eu 300 expérimentations dans le monde. Parmi elles, dix-huit ont été rendues publiques, dont vous trouverez les détails dans le rapport étendu.

2.3. LES MODÈLES DIT "INTÉGRÉS"

Les modèles intégrés sont des modèles qui souhaitent intégrer dans la comptabilité financière les capitaux non-financiers monétisés. Nous insistons sur le caractère très expérimental des méthodologies dont aucune n'est aujourd'hui publique. Ainsi, nous appelons à la prudence quand il s'agit d'envisager leur mise en pratique.

2.3.1. LE MODÈLE CARE

2.3.1.1. Les principes

Le modèle CARE est bâti sur le principe de prise en compte par l'organisation des capitaux financiers, naturel et humain dans la comptabilité de l'entreprise.

Les créateurs du modèle définissent le capital comme « une « chose » matérielle ou non, offrant une potentialité d'usages et reconnue comme devant être maintenue sur une certaine période prédéterminée » (Rimbaud, 2015). Les capitaux naturel et humain sont donc constitués des entités naturelles et des êtres humains en tant qu'entités ayant une existence physique à maintenir dans leur intégrité.

Ces capitaux inscrits au passif du bilan représentent donc une dette, qui est enregistrée en unités monétaires, à la valeur de maintien de ces entités physiques. L'usage de ces capitaux donne lieu à une inscription à l'actif de biens matériels, immobilisations corporelles... qui peuvent être des actifs mixtes lorsqu'ils nécessitent le recours à deux capitaux. Une activité agricole par exemple, pourra avoir à l'actif l'exploitation d'un champ de blé, qui implique à la fois des investissements financiers (pour l'achat de machines) et naturels (pour la mise à disposition de la terre cultivable). La valorisation monétaire des actifs issus du capital naturel et humain se fait à la valeur de maintien de ces capitaux. Cette valeur est inscrite en contrepartie au passif, comme une dette.

2.3.1.2.L'état de l'art

Trois étapes préalables sont nécessaires à la mise en œuvre de ce modèle :

1. Qualification des capitaux naturel et humain et des dégradations qu'ils encourent de par l'activité de l'entreprise : sur quels éléments l'existence de l'organisation repose-t-elle ?
2. Identification de l'unité de mesure de suivi de l'état des capitaux, des solutions de remédiation et maintien et des délais de mise en œuvre (en partenariat avec des « représentants » du capital humain et du capital naturel, les parties prenantes)
3. Évaluation des coûts associés à ces actions

Une fois ces éléments définis, il est possible de comptabiliser ce coût au passif, comme une dette, et sa contrepartie à l'actif. En ce qui concerne le compte de résultat, l'ensemble des lignes de charges doivent être examinées afin de définir leur rattachement aux différents capitaux. Les actions de remise en état au cours de l'exercice donnent lieu à l'inscription d'un produit, dans la section du compte de résultat qui fait le lien avec le capital humain ou naturel.

2.3.2.LE MODÈLE IMPACT WEIGHTED ACCOUNTS (HARVARD BUSINESS SCHOOL)

La méthodologie Impact Weighted Accounts n'est pas publiée à ce jour. Elle est en cours de conception par une équipe de chercheurs basée à Harvard. L'initiative « The Impact-Weighted Accounts Initiative (IWA) » est menée par le Global Steering Group (GSG) et l'Impact Management Project (IMP) et incubée à la Harvard Business School sous la direction du professeur George Serafeim¹⁶. Elle doit créer des comptes financiers qui reflèteront la performance financière, sociale et environnementale d'une organisation.

2.3.2.1.Les principes

La méthode est définie dans un papier de travail (Serafeim et al., 2019) : « Les Impact Weighted Accounts sont les postes d'un état financier, tels qu'un compte de résultat ou un bilan, qui sont ajoutés pour compléter l'état de santé et de performance financières en reflétant les impacts positifs et négatifs d'une entreprise sur les employés, les clients, l'environnement et la société au sens large ».

2.3.2.2.L'état de l'art

Le papier de recherche de 2019 (Serafeim et al. 2019) définit des principes pour la méthodologie : commencer avec des indicateurs clés, focus sur les investisseurs, monétisation systématique, calculabilité standardisée des indicateurs clés, et une définition de la valeur élargie. Cependant, à ce jour aucune expérimentation n'a été réalisée et publiée.

2.3.3.LE MODÈLE DE JEREMY NICHOLLS : « INTEGRATING FINANCIAL, SOCIAL AND ENVIRONMENTAL ACCOUNTING »

Le chercheur anglais Jeremy Nicholls a proposé en 2020 un modèle « intégré ». Cet article soutient qu'un niveau d'intégration plus élevé est une condition préalable, car la société souhaite de plus en plus que les résultats sociaux et environnementaux soient pris en compte lors de la prise de décisions d'allocation des ressources ».

La proposition faite par Nicholls (2020) est d'intégrer le résultat positif ou négatif d'un E P&L par exemple, en réserve. Cela permettrait de constituer une « réserve pour l'environnement », qui diminuerait le montant des réserves distribuables. À l'inverse, une valeur « positive » (valeur créée) ne pourrait pas venir augmenter ces dernières.

Dans sa deuxième proposition, il mentionne la possibilité, en changeant les normes comptables de l'IASB, d'intégrer ce montant en dette/immobilisation, plutôt qu'en réserve. Cette option est détaillée dans le rapport publié en avril 2020 par la Capitals Coalition. Notamment, dans ce cadre, Nicholls utilise un natural capital income statement et un natural capital balance sheet (où la valeur de la nature est séparée en deux, value to business, value to society). À ce jour la méthodologie complète n'est ni détaillée, ni publiée.

16 <https://www.hbs.edu/impact-weighted-accounts/Pages/default.aspx>

2.3.4. L'INTEGRATED IMPACT STATEMENT D'OLAM

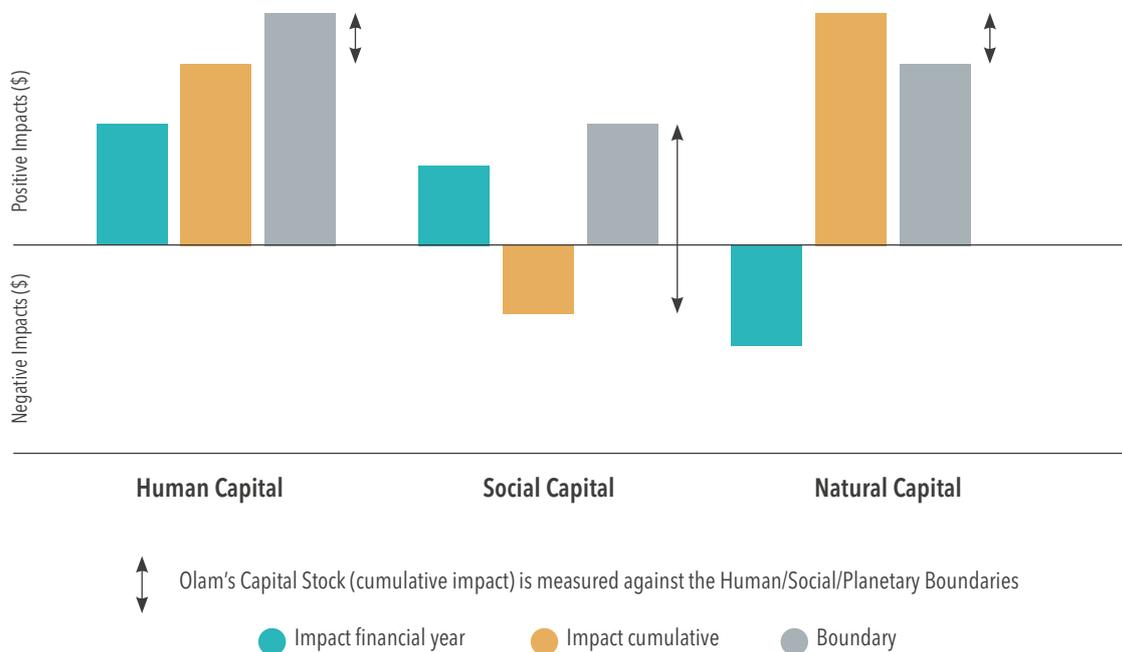
La société Olam a développé une approche des capitaux qui inclut une modification du compte de résultat et du bilan à travers le Integrated Impact Statement (IIS). Olam a défini 7 capitaux dans son approche intégrée. À ce jour seuls trois (les capitaux naturels, sociaux et humains) ont fait l'objet d'une valorisation car bénéficiant, selon Olam, de méthodes de calcul et d'évaluation suffisamment robustes.

2.3.4.1. Les principes

L'IIS comprend trois éléments : un compte de résultat, un bilan, et une déclaration de risques et opportunités (Risk & Opportunity Statement). Il doit selon Olam venir compléter les comptes financiers déjà existants. Olam enregistre les impacts négatifs et positifs de ces opérations dans l'IIS. Olam a également développé un concept de « capital boundaries » (faisant appel au concept de limites planétaires « planetary boundaries » de Raworth, 2017) qui permet de voir si l'impact cumulé de leurs activités dégrade ou maintient (voir régénère) les stocks de capitaux. La méthodologie n'est pas publique bien qu'elle ait fait l'objet d'une expérimentation et de la publication de résultats dans le rapport intégré d'Olam pour l'année 2019.

Figure 9 : Olam's illustrative representation (2018)

Source: Olam Integrated Report 2018





■ SYNTHÈSE DU RAPPORT

3. Les modèles analogiques

Les modèles analogiques présentent tous une comparaison avec la comptabilité financière : bilan, bilan/compte de résultat, notions comptables (consolidation) ou encore une analogie avec des principes comptables (voir la Global Reporting Initiative). Les techniques d’analogie ont été beaucoup étudiées en recherche comme un moyen de faire accepter des éléments nouveaux, tout en se rapprochant d’éléments déjà connus et légitimes.

Les modèles analogiques sont aussi souvent en unités physiques (à l’exception de la comptabilité universelle et des « natural capital statements » d’Eftec). Ils ne traduisent pas ces unités physiques en unités financières et sont pour la plupart des modèles expérimentaux.

3.1.LA COMPTABILITÉ UNIVERSELLE (EN BILANS DISTINCTS DE LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE)

Cette comptabilité repose sur le principe de partie double avec équilibre du débit et du crédit, comme c’est le cas pour la comptabilité financière. Elle se divise en trois comptabilités : environnementale, sociétale (incluant le social) et de gouvernance. L’objectif de cette méthodologie est ainsi de construire trois bilans distincts à annexer à la suite des états financiers classiques, au titre du règlement 2002-10 issu de l’IAS 37 des provisions éventuelles.

Dans la méthodologie, le choix des indicateurs et la manière de les valoriser est intimement liée à une concertation préalable avec les parties prenantes, ainsi qu’à l’objectif visé de l’entreprise par cet outil. C’est ainsi qu’une comparaison serait possible entre entreprises d’une même branche d’activité, ayant des parties prenantes similaires (Schoun et al., 2013).

Cette comptabilité a été testée dans la société McDonald France au début des années 2010 mais l’expérimentation s’est arrêtée net, sans publications de résultats exhaustifs. Le Cabinet de Saint-Front¹⁷, situé à Toulouse, propose toujours son service en comptabilité universelle, sans que l’on sache si d’autres entreprises ont tenté sa mise en place.

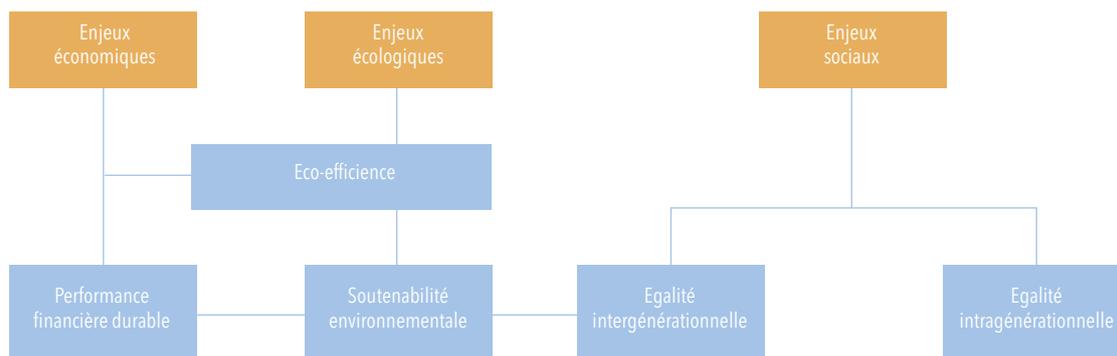
3.2.LES MODÈLES IMITANT LES ÉTATS FINANCIERS, AVEC DES PRINCIPES DE SOUTENABILITÉ

Sans proposer une modification des états financiers existants, ils imitent la structuration de ces derniers afin de rendre compte de la soutenabilité des activités des organisations. Ils utilisent pour cela la notion de capital, et opérationnalisent cette dernière au travers de principes de soutenabilité. Il existe deux modèles à ce jour, celui de Lambertson (2000) et celui élaboré par Souâd Taïbi dans sa thèse (2014-2019).

3.2.1.MODÈLE D’ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DANS L’ATTEINTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, LE CAS DE CITY FARM

Lamberton est un chercheur australien en comptabilité. Il évalue la soutenabilité d’une ferme agro-écologique sur la base des principes de développement durable issus de la définition du rapport Bruntland d’une part, et des principes de Daly (1990) de maintien du capital naturel d’autre part. Il utilise l’analyse de cycle de vie afin d’évaluer les émissions issues de l’activité. Il a recours à des tableaux de pilotage qualitatifs afin d’évaluer la performance globale de la ferme (figure 10).

Figure 10 : L’articulation des principes pris en compte dans l’expérimentation (Lamberton, 2000)
Source : Accounting for Sustainable Development – a case study of a city farm, Lambertson (2000), p587.



17 Voir sur le site : <https://cabinetdesaintfront.fr/activites/>

3.2.2. CRÉATION D'UNE LIASSE SOCIÉTALE

Ce modèle repose sur la définition d'une approche triple-capital de l'organisation : économique, social et naturel. Le capital est abordé comme élément du passif, dont l'état est à maintenir.

Les capitaux extra-financiers sont définis comme la capacité de résilience¹⁸ des systèmes social et naturel. Cette résilience est le fruit d'un nombre élevé d'interactions qui ne pourraient être mesurées directement. Son maintien est donc abordé via les principes de soutenabilité environnementale et sociale de Broman et Robert (2017). Le respect de ces principes est évalué au travers d'indicateurs physiques, issu dans le cas du capital naturel d'une analyse de cycle de vie. Une série d'indicateurs (ou proxies) est associée à chaque principe. Le tableau 4 présente ces derniers.

Le périmètre d'action dépassant celui du seul périmètre juridique de l'organisation, l'évaluation se fait sur l'ensemble du cycle de vie des produits distribués. Les comptes de résultats identifient les éléments directement liés à l'organisation et ceux de sa chaîne de valeur. Sans monétarisation, cette évaluation du maintien des capitaux donne lieu à la création de trois liasses pour chaque aspect du développement durable, constituées d'un d'un compte de résultat et d'un bilan où toute augmentation des impacts génère une dette.

Tableau : Principes de soutenabilité, indicateurs associés et modalité de calcul dans la liasse

Source : Thèse S.Taïbi (2019)

		1 ^{er} PRINCIPE	2 ^e PRINCIPE				3 ^e PRINCIPE	
		Pas d'augmentation systématique des remontées de substances extraites de la croûte terrestre à la surface	Pas d'augmentation systématique de l'émission de molécules existantes ou créées par l'homme et ne pouvant être assimilées par l'environnement				Pas d'augmentation systématique de la détérioration des habitats naturels	
		Consommation d'énergie et ressources non renouvelables	Emissions GES	Acidification Air	Eutrophisation d'eau douce	Eutrophisation Marine	Artificialisation des Sols	Empreinte Eau (Available WATER REMaining) Water Scarcity
BILAN	Actif	Impact des Immobilisations en année zéro						
	Passif	Total des impacts année Zéro additionné ensuite des résultats des années suivantes						
CR OBJETS DE TRANSACTION	Charges	Données ACV						
	Produit	Compensation Fournisseurs						
CR ACTIVITÉ	Charges	Données activité (modalités de comptabilisation issues du Bilan Carbone)						
	Produit	Une compensation donne lieu à un produit qui sera constaté l'année où l'action donnera effectivement lieu à une diminution de l'impact négatif (concentration de substance ou restauration des milieux)						

3.3. LES MODÈLES ANALOGIQUES DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

3.3.1. LES STANDARDS DE COMPTABILITÉ DE L'EAU EN AUSTRALIE

L'Australie fait face à une problématique croissante concernant l'eau. En 2007, après l'une des sécheresses les plus sévères en 2006, l'État australien a choisi d'investir dans la création d'un « dispositif » qui permet la comptabilité de l'eau (pour les organisations, mais aussi au niveau des régions/états). En 2014, le projet a été arrêté faute de financement, même si les documents restent disponibles.

¹⁸ La résilience est définie comme la capacité à « changer afin de maintenir la même identité, c'est-à-dire la capacité à absorber les perturbations et se réorganiser tout en assurant que ce changement permette de conserver les mêmes fonctions, structures et boucles rétroactives » (Folke et al (2010))

La comptabilité de l'eau australienne (AWAS 1) reprend plusieurs états financiers : L'état des flux physiques, le bilan (actif/passif) lié à l'eau et l'état des variations des actifs et des passifs liés à l'eau respectivement (compte de résultat), et l'état des actifs (droits sur l'eau).

3.3.2. LE BIOLOGICAL DIVERSITY PROTOCOL

Dans le Biological Diversity Protocol (2020), et un article de recherche publié par Houdet et al. (2020), les auteurs proposent un modèle de comptabilité qui permettrait de tenir compte de l'impact net sur le capital naturel des flux actuellement mesurés annuellement.

Les auteurs font une proposition de bilan biodiversité (Statement of Biodiversity Position) qui « représente les actifs écosystémiques de l'organisation déclarante à un moment précis (par exemple, à partir du moment de la première évaluation d'impact sur l'écosystème, sur une base de référence choisie ou le début de l'activité commerciale jusqu'à l'heure actuelle) et les impacts cumulés positifs et négatifs associés. » (Houdet et al., 2020). Ainsi, ce bilan se calcule de cette manière :

Actifs de la biodiversité (compte de l'écosystème en hectares) (A) = impacts positifs cumulés (compte de l'écosystème ajusté en fonction de l'équivalent en hectares) (B) + impacts négatifs accumulés (compte de l'écosystème ajusté en fonction de l'équivalent en hectares) (C) ou $A = B + C$.

Ils proposent aussi un compte de résultat biodiversité (Statement of Biodiversity Performance) qui « représente les variations nettes, les gains moins les pertes, des stocks des écosystèmes sur un an » (Houdet et al., 2020).

3.3.3. LES ÉTATS DU CAPITAL NATUREL

La société EFTEC propose des comptes de capital naturel composés d'un bilan et d'un compte de résultat monétisés¹⁹ : « Le bilan du capital naturel montre la valeur des actifs de capital naturel et ce que l'entreprise prévoit de dépenser pour maintenir cette valeur. La valeur des actifs peut évoluer dans le temps en raison des impacts de l'entreprise ou de facteurs externes. Toutes les tendances dans le temps sont reflétées dans le bilan afin que l'entreprise puisse prendre les mesures nécessaires pour se préparer à toute exposition (qu'il s'agisse de risques dus à la baisse ou de bénéficier d'améliorations) » (Eftec, 2016).

3.4. LES MODÈLES QUI ONT EMPRUNTÉS DES NOTIONS COMPTABLES, OU LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE (DUE PROCESS)

Le GHG Protocol est sans doute une des normes de comptabilité du capital naturel les plus connues au monde. Utilisé par plus de 80 % des entreprises publiant leurs émissions de gaz à effets de serre, il a été écrit entre 1998 et 2001, suite à un partenariat entre le WRI Institute et le WBCSD (et révisé en 2004). De nombreux éléments de la comptabilité financière transparaissent dans l'écriture de la norme. Tout d'abord, le chapitre 1 commence ainsi « comme pour la comptabilité et les rapports financiers, les principes de comptabilité des GES généralement acceptés visent à étayer et à guider la comptabilité et les rapports sur les GES afin de garantir que les informations communiquées représentent des comptes fidèles, vrais et justes des émissions de GES d'une entreprise ».

Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), dont les standards de reporting par secteurs ont été finalisés en 2017, a lui aussi utilisé plusieurs analogies avec la comptabilité financière. Tout d'abord, le nom du SASB fait référence au FASB, le normalisateur comptable américain, au point que le SASB a dû démentir être lié au FASB. Ensuite, pour ses normes, le SASB fait référence à la matérialité financière définie par la Securities and Exchange Commission (SEC) aux États-Unis. Enfin, le due process du SASB est proche de celui du FASB et de l'IASB. Pour finir, il est à noter que de nombreux anciens membres de la SEC et du FASB ont rejoint les rangs du SASB pour leurs travaux.

La Global Reporting Initiative (GRI) a elle aussi utilisé une analogie forte lors de son lancement et au fil des années avec les états financiers. Ce processus a été décrit par Etzion et Ferraro (2010). La première analogie se retrouve dans l'emprunt de principes du FASB (Relevance, Timeliness, Neutrality, Comparability). Aujourd'hui, la GRI se décrit elle-même comme les IFRS du développement durable.

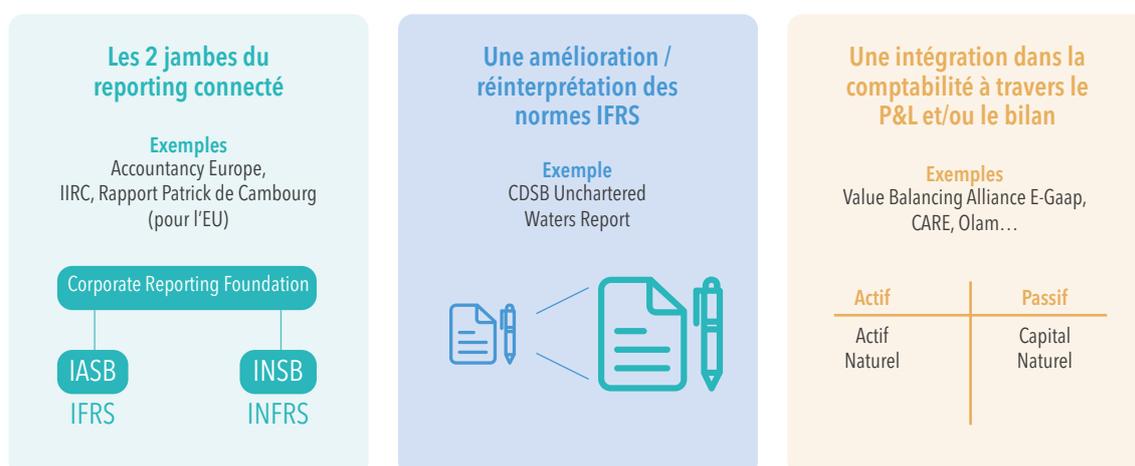
19 <https://www.eftec.co.uk/natural-capital-statements>

Conclusion

Dans le préambule, nous avons décrit les différentes initiatives qui, depuis plusieurs mois, poussent à une reconsidération de la connexion entre la comptabilité financière et non-financière (figure 11). Nous pouvons résumer les trois propositions dominantes de cette manière :

- Une proposition institutionnelle qui permettrait au non-financier d'acquiescer un statut équivalent au financier, à travers un schéma institutionnel coordonné à « deux jambes », que ça soit au niveau Européen ou mondial (les 2 propositions sont décrites dans le Cogito d'Accountancy Europe en décembre 2019)
- Une proposition qui tend à l'utilisation différenciée et étendue des normes comptables actuelles pour permettre une meilleure prise en compte des capitaux « non-financiers », et notamment le changement climatique. La réflexion a été entamée en 2018 par le travail du CDSB publié dans le rapport Uncharted Waters.
- Une proposition qui tend à intégrer les capitaux non-financiers monétisés dans la comptabilité financière. Toutes les propositions faites nécessitent des changements importants des normes comptables, mais aussi des potentiels changements en termes de droit notamment.

Figure 11: Les trois propositions de modèles discutés ces dernières années



Ce rapport permet une vue d'ensemble très détaillée de toutes les propositions de « connexion » entre le financier et le non-financier, allant des normes à l'analogie simple. Nous l'avons pensé comme un rapport « panorama » qui permettra de réfléchir à la comptabilité de demain.

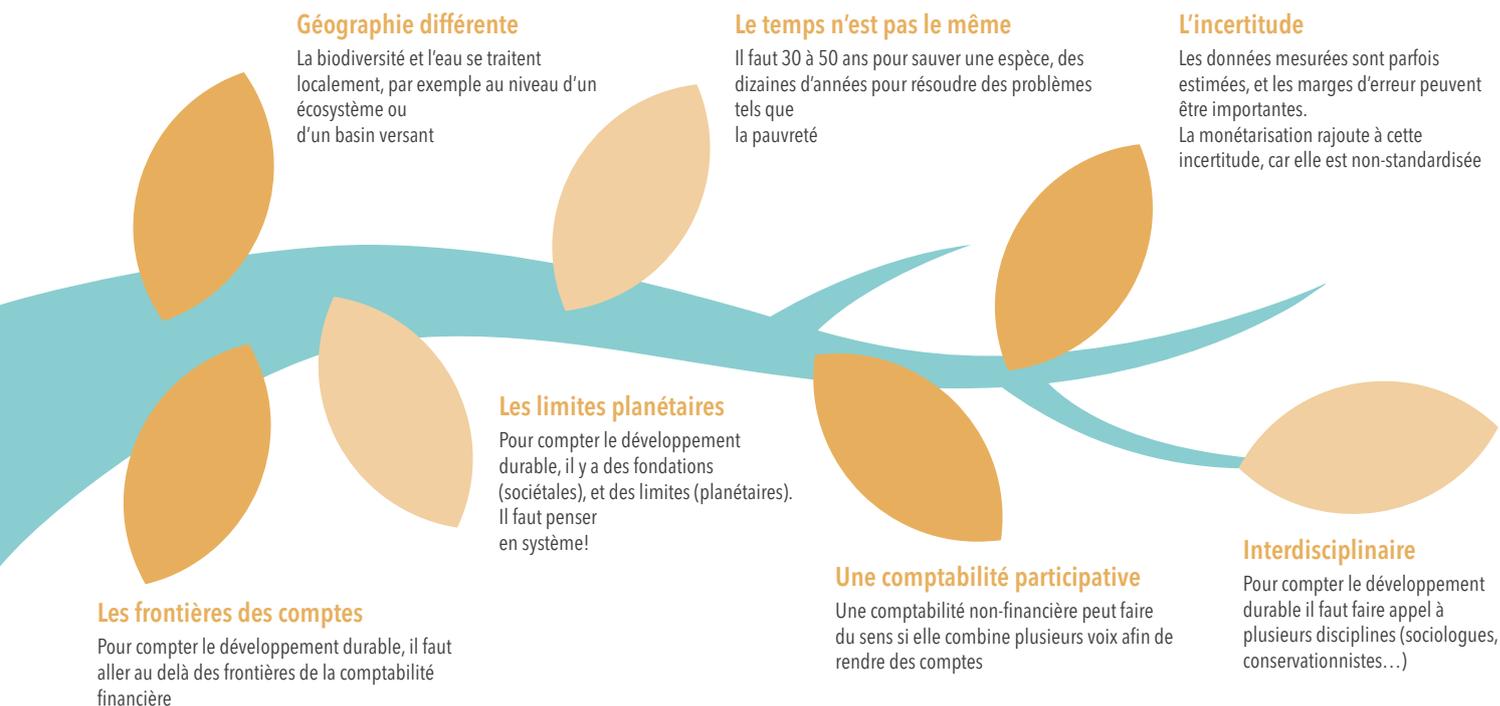
Cependant, nous souhaitons rappeler plusieurs choses qui nous paraissent importantes à prendre en compte :

- Les spécificités de la comptabilité du non-financier
- L'objectif d'une comptabilité du non-financier
- La nécessité de voir au-delà de la comptabilité pour opérer les changements nécessaires

LES SPÉCIFICITÉS DE LA COMPTABILITÉ DU NON-FINANCIER

Peu de rapports et études que nous citons font cependant état des spécificités du « non-financier » (figure 12). Elles sont pourtant importantes et nécessitent d'être prises en compte dans toutes propositions qui seront faites au niveau des futurs standards. Par ailleurs, un de nos relecteurs nous fait remarquer qu'en non-financier, nous sommes tournés vers l'avenir, alors que la comptabilité financière est rétrospective.

Figure 12 : Quelques spécificités du non-financier



POUR QUEL OBJECTIF ?

Dans les propositions de standards ou de nouvelles comptabilités du non-financier, l'objectif est sous-jacent et pas toujours exprimé. Ici pourtant, il faut rappeler, que peu importe le capital « compté », il faut désormais apprendre à compter pour le développement durable. Ainsi, nous pensons qu'il est important de concevoir les futurs standards avec l'idée du « donut » de Kate Raworth (2017) en tête (figure 13).

Aujourd'hui, de nombreuses initiatives existent et permettent cette comptabilité qui tient compte de ces fondations sociétales et de ces limites planétaires. Notamment, on peut citer les Science-based Targets, le GTAC de R3.0, le Future Fit Benchmark, mais aussi tout simplement les Objectifs du Développement Durable.

Faire évoluer la comptabilité ne suffira pas : la comptabilité est un élément du système

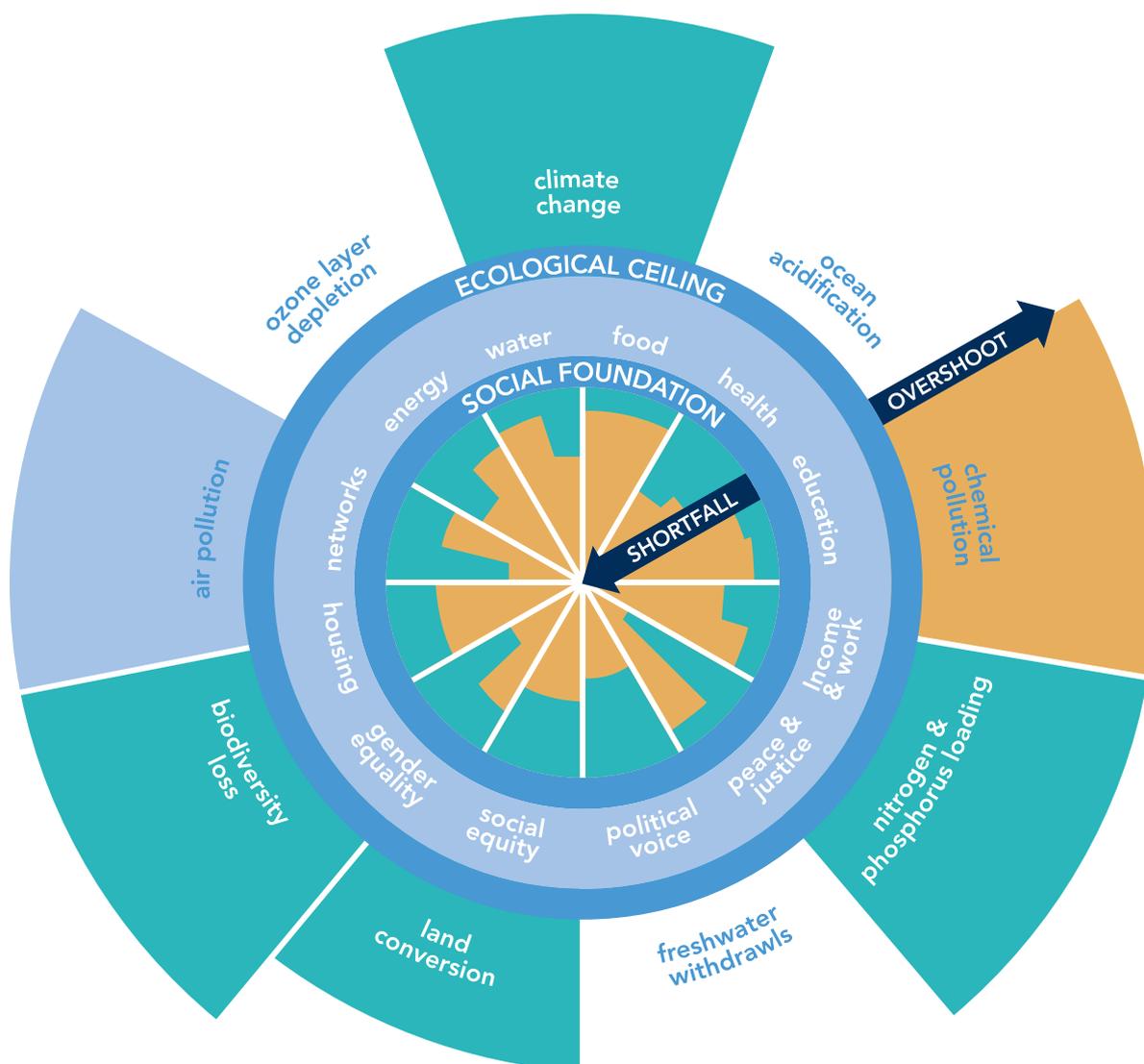
Ainsi, nous pouvons déjà penser à l'imbrication de la comptabilité dans un système économique et social plus vaste qui nécessitera des changements dans l'éducation, les professions, les systèmes informatiques, le droit, la fiscalité...

Nous vous donnons rendez-vous à l'automne 2020 pour la suite du travail de la chaire « Performance Globale Multi-Capitax » d'Audencia.

La liste des abréviations, la bibliographie, liste des tables et figures, ainsi que les annexes se trouvent dans le rapport étendu.

Figure 19 : The Doughnut of social and planetary boundaries (Raworth, 2017)

Source : Website of Kate Raworth (2017), <https://www.kateraworth.com/doughnut/>



Avec le soutien des mécènes et partenaires
de la chaire « Performance Globale Multi-Capitaux »



En coopération avec le CDSB

